

ŒUFS

MENTIONS OBLIGATOIRES

Des indications obligatoires vous permettent de connaître les conditions d'élevage des poules.

1. SUR LA COUILLE: MARQUAGE OBLIGATOIRE

Le premier chiffre devant les lettres FR (pour le pays d'origine) indique le mode d'élevage.

- 0 œufs de poules élevées **en plein air et en agriculture biologique.**
- 1 œufs de poules élevées **en plein air**
- 2 œufs de poules élevées **au sol**
- 3 œufs de poules élevées **en cage**



2. EN VRAC OU SUR LA BOÎTE : LE MODE D'ÉLEVAGE EN TOUTES LETTRES

Dans le cadre de **la vente d'œufs en vrac**, tout commerçant doit afficher en toutes lettres sur son étal le mode d'élevage dont proviennent les œufs. Quant aux **boîtes d'œufs**, le mode d'élevage figure sur la boîte (généralement en petits caractères sur un côté lorsque c'est en cage).

éthique
& animaux



L214



LES ŒUFS

EXPLICATIONS

	Si vous achetez des oeufs de poules élevées :			Si vous ne consommez pas d'œufs :
	en cage	au sol	en plein air ou bio	
Les poules sont-elles en cage ?	OUI	NON	NON	NON
Quel est le nombre de poules par m ² en bâtiment ?	16	9	DE 6 (BIO) À 9	X
Les poules sont-elles privées d'accès à l'extérieur ?	OUI	OUI	NON	NON
Les poussins mâles sont-ils systématiquement tués ?	OUI	OUI	OUI	NON
Les poules peuvent-elles avoir le bout du bec coupé ?	OUI	OUI	OUI	NON
Les poules sont-elles tuées à l'abattoir après un an de ponte ?	OUI	OUI	OUI	NON

Pour en savoir plus, L214.com/oeufs